

# Résiliation contrat de formation chez karis

## Par cindyzen, le 20/01/2015 à 22:00

Bonsoir,

Je viens sur ce forum car j'ai besoin de votre aide. Suite à un grave problème familial (maladie) je ne peux plus suivre la formation, je n'ai pas la force de continuer. Que dois-je mettre dans ma lettre ? Dois-je arrêter mes paiements ?(j'ai commencé juin 2014).

Merci de votre aide.

#### Par moisse, le 21/01/2015 à 11:30

#### Bonjour,

la maladie que vous alléguez, dont on ne sait pas si elle vous concerne directement ou un membre de votre entourage n'est un motif valide que si cette maladie rend sans intérêt la poursuite de la formation.

C'est à dire que la maladie en question vous rend inapte à exercer la profession envisagée à la suite de cette formation.

### Par cindyzen, le 21/01/2015 à 12:49

Merci de votre réponse elle concerne ma mère et je suis auto entrepreneur et de ce fait je ne travaille plus je vais très mal.

Je suis retournée chez eux et on ne sait pas comment la chimiothérapie va engendrer sue sa

maladie. Donc je n'ai plus la tête ni l'envie et surtout je veux être auprès d'elle.

## Par cindyzen, le 22/03/2015 à 15:12

#### Bonsoir,

Je cherche à contacter pat qui est de bon conseils, où une personne qui a reussi à résilier avec karis suite à la maladie de ma belle mère (femme de mon père) qui vient de décédée je suis dans l'incapacité de travailler et je soutiens mon père, qui est au plus mal. Merci de votre aide.